Informations de base

2018/0166R(APP) APP - Procédure d'approbation	Procédure terminée
Rapport intermediaire sur le CFP 2021-2027 - Position du Parlement en vue d'un accord Procédure d'accompagnement 2018/0166(APP) **Subject** 8.70 Budget de l'Union 8.70.02 Réglementation financière	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	LEWANDOWSKI Janusz (PPE) OLBRYCHT Jan (PPE) THOMAS Isabelle (S&D) DEPREZ Gérard (ALDE)	12/06/2018 12/06/2018 12/06/2018 12/06/2018
	Rapporteur(e) fictif/fictive VIOTTI Daniele (S&D) TRÜPEL Helga (Verts/ALE) SOLÉ Jordi (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SCHAAKE Marietje (ALDE)	10/07/2018
DEVE Développement	ZOVKO Željana (PPE)	11/07/2018
INTA Commerce international	SCHOLZ Helmut (GUE/NGL)	23/08/2018
CONT Contrôle budgétaire	AYALA SENDER Inés (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE)	06/09/2018 06/09/2018

	EMPL Emploi et affaires sociales	BENIFEI Brando (S&D)	02/10/2018
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	BELET Ivo (PPE)	10/07/2018
	ITRE Industrie, recherche et énergie	BUZEK Jerzy (PPE)	16/07/2018
	TRAN Transports et tourisme	RIQUET Dominique (ALDE)	27/06/2018
	REGI Développement régional	VAUGHAN Derek (S&D)	20/06/2018
	AGRI Agriculture et développement rural	JAHR Peter (PPE)	04/07/2018
	CULT Culture et éducation	KAMMEREVERT Petra (S&D)	16/05/2018
	AFCO Affaires constitutionnelles	CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	20/06/2018
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	GARCÍA PÉREZ Iratxe (S&D)	04/09/2018
Conseil de l'Union européenne			

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Secrétariat général	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/11/2018	Vote en commission		
07/11/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0358/2018	Résumé
13/11/2018	Débat en plénière		
14/11/2018	Décision du Parlement	T8-0449/2018	Résumé
14/11/2018	Résultat du vote au parlement		
14/11/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/0166R(APP)
Type de procédure	APP - Procédure d'approbation
Sous-type de procédure	Rapport intérimaire sous la procédure d'approbation
Modifications et abrogations	Procédure d'accompagnement 2018/0166(APP)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 107-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/13651

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE626.946	27/09/2018	
Avis de la commission	AGRI	PE625.204	10/10/2018	
Avis de la commission	REGI	PE625.450	10/10/2018	
Avis de la commission	TRAN	PE625.460	10/10/2018	
Avis de la commission	ITRE	PE625.481	10/10/2018	
Avis de la commission	CULT	PE627.000	10/10/2018	
Avis de la commission	AFCO	PE625.593	11/10/2018	
Avis de la commission	AFET	PE626.911	11/10/2018	
Avis de la commission	CONT	PE627.869	11/10/2018	
Avis de la commission	INTA	PE626.928	15/10/2018	
Avis de la commission	FEMM	PE627.565	15/10/2018	
Avis de la commission	EMPL	PE628.615	15/10/2018	
Avis de la commission	DEVE	PE626.679	17/10/2018	
Avis de la commission	ENVI	PE625.523	18/10/2018	
Amendements déposés en commission		PE628.655	18/10/2018	
Amendements déposés en commission		PE629.482	23/10/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0358/2018	07/11/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0449/2018	14/11/2018	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Rapport intermediaire sur le CFP 2021-2027 - Position du Parlement en vue d'un accord

2018/0166R(APP) - 07/11/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté le rapport intérimaire sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 - position du Parlement en vue d'un accord - des corapporteurs Jan OLBRYCHT (PPE, PL), Isabelle THOMAS (S&D, FR), Gérard DEPREZ (ADLE, BE) et Janusz LEWANDOWSKI (PPE, PL).

Les députés soulignent que le CFP 2021-2027 doit garantir la **capacité de l'Union à répondre aux nouveaux besoins, aux nouveaux défis et aux nouveaux engagements internationaux** et à réaliser ses priorités et objectifs politiques. Ils estiment que les propositions de la Commission sur le CFP 2021-2027 et le système des ressources propres de l'Union constituent le point de départ des négociations à venir mais que **le niveau proposé pour le CFP ne permettra pas à l'Union d'honorer ses engagements politiques** et de relever les défis importants à venir.

Les députés **s'opposent à toute réduction du niveau des politiques de longue date de l'Union** inscrites dans les traités, telles que la politique de cohésion, la politique agricole commune ou la politique de la pêche et rejettent dans ce contexte les réductions proposées pour le Fonds de cohésion ou pour le Fonds européen agricole pour le développement rural, ainsi que la proposition visant à réduire le Fonds social européen plus (FSE+).

Le rapport demande que les objectifs de **développement durable** soient intégrés dans toutes les politiques et initiatives de l'Union au titre du prochain CFP et que tous les programmes relevant du prochain CFP soient conformes à la **charte des droits fondamentaux**. Il souligne l'importance de réaliser les objectifs du socle européen des droits sociaux, d'éliminer les discriminations et d'intégrer dans les procédures budgétaires annuelles l'impact global des politiques de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les députés espèrent que le CFP sera placé en tête des priorités politiques du Conseil tout en regrettant qu'aucun progrès significatif n'ait été enregistré jusqu'à présent. Ils appellent à **trouver un bon accord avant les élections du Parlement européen de 2019**, afin d'éviter que le lancement des nouveaux programmes soit entravé en raison de l'adoption tardive du cadre financier, ce qui s'est déjà produit par le passé. Ils soulignent que tous les éléments de l'ensemble de mesures concernant le CFP et les ressources propres, notamment les montants du CFP, doivent rester **sur la table des négociations jusqu'à la conclusion d'un accord définitif**.

Demandes liées au CFP: les députés ont confirmé leur position officielle selon laquelle le CFP 2021-2027 devrait s'établir à **1.324,1 milliards d'EUR aux prix de 2018**, ce qui représente 1,3 % du RNB de l'UE-27. Ils ont confirmé, entre autres, les priorités suivantes :

- augmenter le budget consacré à Horizon Europe pour atteindre 120 milliards d'EUR aux prix de 2018;
- augmenter l'enveloppe du Fonds InvestEU;
- rehausser le niveau de financement des infrastructures de transport dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-Transports);
- doubler le financement spécifique destiné aux PME (par rapport à COSME) dans le programme du marché unique;
- maintenir le financement de la politique de cohésion pour l'UE-27 au niveau du budget 2014-2020 en termes réel;
- doubler les ressources destinées à la lutte contre le chômage des jeunes dans le cadre du FSE+ (par rapport à l'actuelle initiative pour l' emploi des jeunes);
- tripler le budget actuel du programme Erasmus+;
- maintenir le financement de la politique agricole commune (PAC) pour l'UE-27 au niveau du budget 2014-2020 en termes réels tout en y ajoutant le montant initial de la réserve agricole;
- introduire une enveloppe spécifique (4,8 milliards d'EUR) pour un nouveau fonds pour une transition énergétique juste;
- renforcer le ou les instruments d'appui aux politiques de voisinage et de développement (3,5 milliards d'EUR) pour contribuer davantage au financement d'un plan d'investissement pour l'Afrique.
- assurer un niveau de financement suffisant sur la base de la proposition de la Commission pour les rubriques «Migration et gestion des frontières» (rubrique 4) et «Sécurité et défense» (rubrique 5), en ce compris la réaction en cas de crise;
- assurer un niveau suffisant de financement pour une administration publique européenne forte, efficace et de qualité.

Révision à mi-parcours: le rapport a demandé une révision **obligatoire et juridiquement contraignante** à mi-parcours, à la suite d'un réexamen du fonctionnement du CFP, en tenant compte d'une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques, de l'intégration des objectifs de développement durable et d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de l'incidence des mesures de simplification sur les bénéficiaires. La proposition de la Commission devrait être présentée au plus tard le 1er juillet 2023.

Flexibilité: tout en soulignant que les propositions de la Commission sur la flexibilité constituent une bonne base de négociation, les députés demandent une **dotation plus élevée** pour l'instrument de flexibilité, la réserve d'aide d'urgence, le Fonds de solidarité de l'Union et la marge pour imprévus, sans compensation obligatoire pour cette dernière.

Restant à liquider: les députés considèrent que le plafond global des paiements doit tenir compte du volume sans précédent des engagements restant à liquider à la fin de 2020, dont l'estimation est en constante augmentation en raison de retards importants de mise en œuvre et qui devront être réglés dans le cadre du prochain CFP.

Ressources propres: les députés demandent, conformément à la proposition de la Commission, l'introduction programmée d'un ensemble de **nouvelles ressources propres** qui répondrait à des objectifs stratégiques essentiels de l'Union:

- le bon fonctionnement du marché unique, notamment par l'application d'une **assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés** (ACCIS), servant de base à une nouvelle ressource propre par la fixation d'un taux de prélèvement uniforme sur les recettes de l'ACCIS, et l' imposition des grandes sociétés du secteur du numérique qui bénéficient du marché unique;
- la lutte contre le changement climatique et l'accélération de la transition énergétique, grâce à des mesures telles qu'une **part des recettes provenant du système d'échange de quotas d'émission**;
- la lutte pour la protection de l'environnement par une **contribution fondée sur la quantité d'emballages plastiques non recyclés**.

Les députés demandent en outre l'extension de la liste des nouvelles ressources propres potentielles, qui pourrait inclure une ressource propre fondée sur une **taxe sur les transactions financières** et l'instauration, comme nouvelle ressource propre pour le budget de l'Union, d'un **mécanisme d' ajustement des émissions de carbone aux frontières**. Ils approuvent également la suppression de tous les rabais et autres mécanismes de correction, assortie, si besoin est, d'une période limitée de suppression progressive.

Rapport intermediaire sur le CFP 2021-2027 - Position du Parlement en vue d'un accord

2018/0166R(APP) - 14/11/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 429 voix pour, 207 contre et 40 abstentions, une résolution sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 - Position du Parlement en vue d'un accord.

Priorités politiques du Parlement: les députés ont souligné que le CFP 2021-2027 devait garantir la **capacité de l'Union à répondre aux nouveaux besoins, aux nouveaux défis et aux nouveaux engagements internationaux** et à réaliser ses priorités et objectifs politiques. Ils ont déclaré que les propositions de la Commission sur le CFP 2021-2027 et le système des ressources propres de l'Union constituaient le point de départ des négociations à venir mais que **le niveau proposé pour le CFP (1,08 % du RNB de l'UE-27 et 1,11 % après intégration du Fonds européen de développement), ne permettrait pas à l'Union d'honorer ses engagements politiques** et de relever les défis importants à venir.

Le Parlement s'est opposé **à toute réduction du niveau des politiques de longue date de l'Union** inscrites dans les traités, telles que la politique de cohésion, la politique agricole commune ou la politique de la pêche. Il a rejeté dans ce contexte les réductions proposées pour le Fonds de cohésion ou pour le Fonds européen agricole pour le développement rural, ainsi que la proposition visant à réduire le Fonds social européen plus (FSE+).

Les députés ont par ailleurs souligné l'importance des **principes horizontaux** qui doivent sous-tendre le CFP et toutes les politiques connexes de l' Union, à savoir :

- l'intégration des objectifs de **développement durable** dans toutes les politiques et initiatives de l'Union au titre du prochain CFP;
- la conformité des programmes relevant du prochain CFP à la **charte des droits fondamentaux**;
- l'importance de réaliser les objectifs du **socle européen des droits sociaux**, d'éliminer les discriminations et d'intégrer dans les procédures budgétaires annuelles l'impact global des politiques de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes;
- la nécessité de faire en sorte que la contribution de l'Union à la réalisation des **objectifs climatiques** atteigne au moins 25 % des dépenses pour le CFP 2021-2027 et 30 % au plus vite, et ce au plus tard d'ici 2027.

Demandes liées au CFP: le Parlement a confirmé leur position officielle selon laquelle le CFP 2021-2027 devrait s'établir à **1.324,1 milliards d'EUR aux prix de 2018**, ce qui représente 1,3 % du RNB de l'UE-27. Il a confirmé, entre autres, les priorités suivantes :

- augmenter le budget consacré à Horizon Europe pour atteindre 120 milliards d'EUR aux prix de 2018;
- augmenter l'enveloppe du Fonds InvestEU;
- rehausser le niveau de financement des infrastructures de transport dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-Transports);
- doubler le financement spécifique destiné aux PME (par rapport à COSME) dans le programme du marché unique;
- introduire une enveloppe spécifique pour le tourisme durable;
- maintenir le financement de la politique de cohésion pour l'UE-27 au niveau du budget 2014-2020 en termes réel;
- doubler les ressources destinées à la lutte contre le chômage des jeunes dans le cadre du FSE+ (par rapport à l'actuelle initiative pour l' emploi des jeunes);
- introduire une enveloppe spécifique (5,9 milliards d'EUR) en faveur de la garantie pour l'enfance afin de lutter contre la pauvreté des enfants;
- tripler le budget actuel du programme Erasmus+;
- maintenir le financement de la politique agricole commune (PAC) pour l'UE-27 au niveau du budget 2014-2020 en termes réels tout en y ajoutant le montant initial de la réserve agricole;
- introduire une enveloppe spécifique (4,8 milliards d'EUR) pour un nouveau fonds pour une transition énergétique juste;
- renforcer le ou les instruments d'appui aux politiques de voisinage et de développement (3,5 milliards d'EUR) pour contribuer davantage au financement d'un plan d'investissement pour l'Afrique;

- assurer un niveau de financement suffisant sur la base de la proposition de la Commission pour les rubriques «Migration et gestion des frontières» (rubrique 4) et «Sécurité et défense» (rubrique 5), en ce compris la réaction en cas de crise;
- assurer un niveau suffisant de financement pour une administration publique européenne forte, efficace et de qualité.

Révision à mi-parcours: le Parlement a demandé une révision **obligatoire et juridiquement contraignante** à mi-parcours, à la suite d'un réexamen du fonctionnement du CFP, en tenant compte d'une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques, de l'intégration des objectifs de développement durable et d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de l'incidence des mesures de simplification sur les bénéficiaires. La proposition de la Commission devrait être présentée au plus tard le 1er juillet 2023.

Flexibilité: tout en soulignant que les propositions de la Commission sur la flexibilité constituent une bonne base de négociation, le Parlement a demandé une **dotation plus élevée** pour l'instrument de flexibilité (2 milliards EUR), la réserve d'aide d'urgence (1 milliard EUR), le Fonds de solidarité de l'Union (1 milliard EUR) et la marge pour imprévus (0,05 % du revenu national brut de l'Union), sans compensation obligatoire pour cette dernière.

Restant à liquider: les députés considèrent que le plafond global des paiements doit tenir compte du volume sans précédent des engagements restant à liquider à la fin de 2020, dont l'estimation est en constante augmentation en raison de retards importants de mise en œuvre et qui devront être réglés dans le cadre du prochain CFP. Le niveau global des paiements ainsi que les plafonds annuels des paiements, en particulier en début de période, devraient donc être fixés à un niveau suffisant qui tienne également compte de cette situation.

Ressources propres: les députés demandent, conformément à la proposition de la Commission, l'introduction programmée d'un ensemble de **nouvelles ressources propres** qui répondrait à des objectifs stratégiques essentiels de l'Union:

- le bon fonctionnement du marché unique, notamment par l'application d'une **assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés** (ACCIS), servant de base à une nouvelle ressource propre par la fixation d'un taux de prélèvement uniforme sur les recettes de l'ACCIS, et l' imposition des grandes sociétés du secteur du numérique qui bénéficient du marché unique;
- la lutte contre le changement climatique et l'accélération de la transition énergétique, grâce à des mesures telles qu'une **part des recettes provenant du système d'échange de quotas d'émission**;
- la lutte pour la protection de l'environnement par une **contribution fondée sur la quantité d'emballages plastiques non recyclés**.

Les députés demandent en outre l'extension de la liste des nouvelles ressources propres potentielles, qui pourrait inclure une ressource propre fondée sur une **taxe sur les transactions financières** et l'instauration, comme nouvelle ressource propre pour le budget de l'Union, d'un **mécanisme d' ajustement des émissions de carbone aux frontières**. Ils ont également approuvé la suppression de tous les rabais et autres mécanismes de correction, assortie, si besoin est, d'une période limitée de suppression progressive.

Prochaines étapes: soulignant son unité et sa disposition à mener les négociations à venir, le Parlement espère que le CFP sera placé en tête des priorités politiques du Conseil tout en regrettant qu'aucun progrès significatif n'ait été enregistré jusqu'à présent. Il a appelé à **trouver un bon accord avant les élections du Parlement européen de 2019**, afin d'éviter que le lancement des nouveaux programmes soit entravé en raison de l'adoption tardive du cadre financier, ce qui s'est déjà produit par le passé. Enfin, il a rappelé que **les recettes et les dépenses devraient être traitées comme un seul et même ensemble** dans les négociations à venir, soulignant qu'aucun accord ne pourra être conclu sur le futur CFP en l'absence de progrès correspondants sur les nouvelles ressources propres de l'Union.